

férents de ceux de l'Allemagne, ont fait des démarches actives tendant à faciliter l'attribution de la monarchie, qui devenait l'alliée naturelle des deux puissances.

Au bal de l'Opéra Comique, deux jeunes gens du monde, jaloux de renouveler les folies de lord Arsoville, s'étaient déguisés en alphonse de barrière, avec un poisson dans le dos. Le commissaire de police leur a refusé l'entrée du bal, et finalement les a fait conduire au violon.

### Le procès d'Arnim

Berlin, 10 décembre.

Le comte Harry d'Arnim paraît aujourd'hui moins ensommeillé qu'hier. Son fils se tient auprès de lui avant que l'audience ne commence. C'est un beau jeune homme de vingt-deux à vingt-cinq ans, blond comme les blés, l'air doux, intelligent, distingué de manières. Il paraît aimer beaucoup son père et porte sur son intéressant figure les traces non équivoques d'un profond chagrin.

Les amis du comte d'Arnim sont nombreux dans la salle, si on en juge par les saluts affectueux que l'accusé échange de sa place dans toutes les directions. L'ensemble du public s'est légèrement modifié. Les lunettes à branches d'or forment un contingent considérable, ce qui indique des professeurs, des docteurs jurés, des référendaires, etc.

Il fait une chaleur accablante; on ne peut respirer qu'à grand peine, et les odeurs qui se dégagent ne sentent précisément, par la rose, tant s'en faut. Le président, M. Reich, a son flacon d'eau de Cologne comme ressource, et il en use fréquemment; mais ceux qui n'ont pas pris cette précaution sent réellement à plaindre, surtout les dames.

Toute l'audience de ce jour a été employée à la lecture d'instructions adressées par M. de Bismarck à M. d'Arnim et ses rapports de celui-ci. Comme la plupart des pièces que l'ex-ambassadeur s'est appropriées concernant la France et le gouvernement français, c'est notre pays qui a eu les honneurs de la séance.

Plusieurs de ces documents qui n'ont été que mentionnés paraissent être très curieux comme contenu. Il y a, par exemple, un rapport du comte d'Arnim sur « l'incapacité de M. Thiers » qui ne peut manquer d'être réjouissant. Au surplus, le comte d'Arnim ne nous ménage guère dans ses communications diverses.

Il nous parle de nous, de notre presse, de nos hommes et de nos institutions avec une désinvolture qui fâche parfois l'impertinence. L'ancien représentant de l'Allemagne à Paris traite nos partis politiques par dessous la jambe, témoin ses conseils à M. de Saint-Vallier rapportés dans une communication confidentielle du général Manteuffel.

Un des rapports du comte d'Arnim s'occupe du journalisme français. Il signale certaines tendances et certains articles.

La pièce la plus intéressante de toutes celles qui ont été lues est une instruction de M. de Bismarck qui blâme très fort le comte d'Arnim de sa manière d'envisager la politique française. M. de Bismarck n'y va pas de main morte; il déclare à son ambassadeur d'alors, qu'il n'entend goutte aux affaires françaises, que ses relations sont un tissu d'erreurs et d'enfantillages. Le prince chancelier ajoute qu'une restauration monarchique en France est contraire aux intérêts de l'empire d'Allemagne; que la République, avec les divisions intestines qu'elle comporte, fait bien mieux son affaire, car, dit-il, ce n'est pas le rôle de l'Allemagne de faire la France forte et capable de trouver des alliés. La République ne peut espérer aucune alliance, tandis que pour la Monarchie ce ne serait pas le cas. Quand aux craintes qu'inspire en Europe la République établie en France comme foyer et centre démagogique, M. de Bismarck les considère d'un œil très tranquille.

D'abord la France républicaine aura assez de démêlés à l'intérieur, et en second lieu l'Europe monarchique est suffisamment préparée pour faire rentrer rapidement la démocratie belliqueuse dans le devoir.

A propos d'une conversation entre M. d'Arnim et le comte Saint-Vallier, le général Manteuffel a adressé au roi une communication confidentielle. C'est cette pièce qui a motivé l'instruction dont je viens de parler ci-dessus de la part de M. de Bismarck. Lecture est donnée de cet acte d'accusation qui est ainsi exprimé, vis-à-vis de M. de Saint-Vallier, dans les termes suivants: « Le gouvernement de M. Thiers ne peut pas tenir; il engendrera Gambetta et celui-ci, la Commune, qui ramènera un régime militaire si la France ne se hâte de choisir une constitution monarchique. »

L'accusé se lève, à peine le greffier a-t-il prononcé la dernière syllabe, et avec volubilité il proteste contre ce qu'il appelle une indiscretion de M. Manteuffel. « J'estime et je respecte, dit-il, le feld-marschal Manteuffel, mais je dois déclarer que je déplore qu'il ait eu devoir faire usage d'une conversation particulière et toute intime. C'est certainement cette indiscretion qui a été la cause première et principale du conflit entre S. E. le grand chancelier et moi. »

Après une fois, rien ne pourra affaiblir les sentiments que je porte à M. de Manteuffel, mais je regrette vivement son indiscretion.

Je vous ai noté pour mémoire ces deux documents et l'incident auquel ils ont donné lieu, car il est en effet évident que c'est le fongue du conflit ou plutôt le prétexte. Mais M. d'Arnim ne parviendra guère à faire croire à l'opinion publique que la cause première et principale de la lutte engagée entre le prince-chancelier et lui est cette communication du feld-marschal Manteuffel.

Enfin, le procès prend tour à tour et les débats contradictoires lui donneront probablement sa véritable couleur. Ils commenceront samedi ou lundi. M. de Manteuffel sera peut-être entendu comme témoin dans l'audience de demain.

**Fin de l'audience du 12 décembre**

M. le président annonce que l'audience de relevée aura lieu à huis-clos et que les audiences publiques seront reprises lundi. Il est midi trois quarts. L'audience est levée.

Dans l'audience de relevée, les débats à huis-clos ont porté sur les pièces relatives à la politique ecclésiastique.

### BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

**LES TIMBRES MOBILES.** — Il s'est élevé dans l'esprit de beaucoup de personnes des doutes sur la question de savoir s'il pouvait être suppléé par l'apposition d'un timbre mobile, à l'insuffisance des droits résultant du timbre fixe d'une vignette de commerce.

Voici la solution qui est communiquée à la Liberté par l'administration: « L'administration a reconnu, par une solution du 17 octobre 1876, que l'on peut créer un effet de commerce sur une vignette revêtue d'un timbre fixe d'une quotité inférieure au droit correspondant au montant de l'effet, et compléter le droit par l'apposition d'un timbre mobile.

Ainsi un négociant peut émettre sur une vignette timbrée au droit de 27 fr., et valable dès lors pour 18,000 fr. seulement, un effet de 20,000 fr., dont le droit est de 30 fr. en ajoutant, pour le complément, un timbre mobile de 3 fr. »

M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce vient d'adresser la circulaire suivante aux Chambres de commerce:

« M. le président, il arrive assez fréquemment que des importateurs de produits français en Allemagne n'apportent pas, dans leurs déclarations, toute l'exactitude et la précision nécessaires, ce qui les expose à des difficultés de la part de la douane allemande, et à des retards préjudiciables à leurs intérêts. On ne saurait donc trop les engager à ne rien négliger à cet égard, surtout lorsqu'il s'agit de colis comprenant des produits différemment tarifés. Ils pourront, à ce sujet, conserver avec fruit les dispositions sur les déclarations en douane contenues dans la nouvelle loi du 10 janvier 1876. Une traduction de cet acte a été insérée dans les *Annales du Commerce extérieur* (Legislation commerciale n° 37, liv. 1 sous le n° 1872), que mon département vous adresse chaque mois pour le service de la Chambre que vous présidez.

En ce qui concerne les fabrications d'un genre nouveau qui ne seraient pas dénommées au tarif de Zollverein ni au régime pour son application, le mieux serait encore de s'assurer préalablement, par la présentation d'un échantillon, du régime que la douane allemande se proposerait de leur appliquer par voie d'interprétation.

Je vous en ai obligé, Monsieur le président, de faire part de cet avis à ceux des industriels et commerçants en relations d'affaires avec l'association des douanes allemandes.

Recevez, etc. — L. GRIVART.

**Roubaix-Tourcoing**

Très prochainement le JOURNAL DE ROUBAIX sera imprimé en caractères neufs.

Voici les résultats du scrutin ouvert dimanche pour l'élection d'un membre du Conseil d'arrondissement, dans le canton Ouest de Lille:

Communes	Inscrits	Votants	Lemaître	Legrand	
Lille-Ouest.	2348	1424	868	542	
Lambersart.	417	315	182	130	
Marquette	502	280	157	120	
Saint-André.	359	250	50	156	
Wambrechies.	961	644	497	147	
		4587	2913	1754	1135

Comme on le voit, M. Lemaître a été élu à une très-grande majorité. C'est là un succès dont il faut se féliciter, car il a une grande signification. M. Lemaître était soutenu par toute la presse conservatrice de Lille, même par l'*Echo du Nord*. Or, M. Lemaître avait une opinion bien connue. Essentiellement conservateur, il a en haine la République. Cela a suffi à son succès; il faut y ajouter aussi son mérite personnel, de longs travaux et d'importants services rendus.

Nous sommes d'autant plus heureux de ce résultat, dit le *Mémorial*, qu'il démontre d'une manière péremptoire que, lorsque les conservateurs voudront s'unir, ils l'emporteront toujours sur le radicalisme. L'élection d'aujourd'hui en est une preuve dont les électeurs aient à se féliciter. — A. E.

L'inauguration du Cercle Catholique d'ouvriers de Tourcoing a eu lieu jeudi dernier dans le local de l'Œuvre, qui est l'ancien local de la société de St-Joseph, parfaitement restauré et approprié à sa nouvelle destination.

La veille, le vénérable Doyen de St-Christophe avait voulu lui-même bénir la chapelle. Il tenait à répandre une bénédiction encore sur cette maison, où il y a de longues années, il avait, avec les concours d'hommes dévoués, commencé nos œuvres ouvrières.

La messe fut chantée dans cette chapelle la matinée du jeudi, et le soir, à cinq heures, se tint la séance solennelle, présidée par M. le Commandant de Parseval, délégué du Comité générale de l'Œuvre.

L'assistance était nombreuse. L'administration municipale était représentée par deux Adjoints, MM. Leblan et Debuchy. M. le Doyen de Notre-Dame, M. le Principal du Collège, les Pères de Ste-Marie, tout le clergé, en un mot, s'y était donné rendez-vous. Les Cercles de Lille et de Roubaix avaient envoyé leurs délégués. On remarquait parmi les délégués de Lille plusieurs officiers du 43<sup>e</sup>.

Après une symphonie brillamment exécutée, et une cantate de circonstance, chantée avec beaucoup d'âme et de goût, M. le Commandant de Parseval prit la parole pour exposer les origines, la constitution et le but de l'Œuvre.

Rien de plus intéressant que cette parole simple, modeste, mais loyale et franchement chrétienne. Une âme apostolique dans une péroration de soldat, trouve des accents qui vont droit au cœur, et ne laissent plus aucune place au respect humain.

L'Œuvre a pour but de grouper d'honnêtes jeunes gens ouvriers, qui, sous l'influence d'une forte action religieuse, deviendront un foyer de bon esprit au sein des masses ouvrières.

Elle a pour but aussi de réunir des patrons qui, en se consacrant, par un sentiment de foi, à cette Œuvre nouvelle, pratiqueront pour leur compte, et prêteront aux autres le dévouement chrétien, pur de tout égoïsme.

En résumé, l'Œuvre des Cercles forme un haut et en bas de la société un nouveau courant au profit de la religion. Elle crée une propagande catholique active, destinée, avec l'aide de Dieu, à transformer notre société qui ne peut revivre qu'à cette condition.

Le discours de M. de Parseval, qui finissait par une énergique adhésion aux doctrines de l'Eglise, à l'enseignement du Syllabus, fut vivement acclamé.

M. l'abbé Fichaux, au nom du Comité du Cercle de Tourcoing, remercia avec effusion M. de Parseval et tous ceux qui, par leur présence venaient encourager l'Œuvre naissante.

Il eut un souvenir éternel pour toutes les œuvres déjà existantes, se bornant à demander une humble place au milieu des autres pour la dernière venue.

Remontant alors plus haut, il exprima sa reconnaissance au cardinal-archevêque de notre diocèse, qui avait daigné bénir de tout cœur cette œuvre excellente, et au Souverain-Pontife, qui a bien voulu accorder à l'Œuvre des Cercles de précieuses indulgences dans un bref, dont il donna lecture. Il conclut par un souhait de longue vie et de prochain triomphe au Pontife émérite.

L'assistance y répondit par un cri ému de: Vive Pie IX!

La séance, qui avait été marquée d'un caractère profondément chrétien, se termina au milieu de l'émotion générale, par une consécration de l'Œuvre au Sacré-Cœur, que vint lire, au pied de l'autel, l'un des vice-présidents du Comité; et par l'entraînement collectif des Cercles: *Espérance de la France, ouvriers, soyez chrétiens.*

Puisse le Cercle, fidèle à sa destination, prospérer; et, en réveillant l'ardeur chrétienne dans les rangs ouvriers, nous rendre la France ouvrière que nous avons connue; et que nous regrettons nous-mêmes, avec l'espérance de la voir rassemblée.

On nous informe que la société industrielle du Nord de la France tiendra son assemblée générale annuelle, le dimanche 20 courant, à trois heures, dans la salle des concerts du Cercle du Nord, et que les prix et récompenses offertes à divers titres par la Société seront décernés dans cette séance.

Des ordres viennent d'être donnés par le général de Cissey, ministre de la guerre, pour qu'il soit procédé sans aucun retard, sur tous les points du territoire français, au recensement de la classe de 1874, afin d'activer le plus possible le recrutement de l'armée.

Tous les jeunes gens qui sont nés en 1854 devront en conséquence se présenter immédiatement au bureau militaire de leur mairie respective, pour se faire inscrire sur les tableaux de recensement.

Ceux qui négligeraient de satisfaire à cette obligation s'exposeraient à tomber sous l'application de l'article 60 de la loi du 27 juillet 1872, qui punit d'un emprisonnement d'un mois à un an toutes les fraudes ou manœuvres par lesquelles un jeune homme viendrait à être omis sur les tableaux de recensement ou sur les listes du tirage au sort, sans préjudice des dispositions de l'article 14 de la même loi, qui portent que les premiers numéros seront attribués de droit aux hommes omis qui auraient été condamnés comme auteurs ou complices desdites fraudes ou manœuvres.

Quant aux jeunes gens absents ou empêchés, ils devront être représentés par leur père, leur mère ou leur tuteur.

Nous ajouterons que, d'après les instructions ministérielles, les parents ou tuteurs de ceux qui sont déjà liés au service dans les armées de terre ou de mer en vertu d'un engagement volontaire, d'un brevet ou d'une commission, ou de ceux qui seraient établis en dehors du territoire français, expatriés ou dé-

tenus, sont également obligés de les faire inscrire à leur mairie respective. Il ne faut pas d'ailleurs oublier que les jeunes gens omis d'une classe se trouvent reportés à l'âge des classes suivantes, ce qui retarde d'une ou de plusieurs années leur libération du service, et qu'ils sont en outre exposés, dans les cas que nous avons indiqués plus haut, aux peines édictées par la loi.

Enfin, nous rappellerons que, pour éviter des erreurs toujours regrettables, les jeunes hommes qui, après s'être fait inscrire sur les listes de recensement d'une commune, viendraient à changer de domicile avant le jour fixé pour les opérations du recrutement, devront en prévenir immédiatement le maire de leur ancien domicile, s'ils ne veulent pas s'exposer à subir les chances malheureuses d'un double tirage au sort dans deux communes distinctes.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à MM. les préfets une circulaire dont nous détachons le passage suivant:

Parmi les causes qui paraissent expliquer la diminution des perceptions du Trésor, les cafés, l'administration des douanes, signale à M. le ministre des finances un développement considérable des procédés de sophistication qu'on fait subir à cette liqueur.

Les marchands de café moulu ne se contentent pas de mêler de la chicorée, ils additionnent de poudres de glands douces sèches, de caroubes torréfiées.

Des préparations liquides vendues sous le titre d'« extrait de café », de « crème de café des gourmets », seraient des mélanges dans lesquels l'analyse chimique relève peu de vrai café.

On assure même que des industriels parvenus à fabriquer avec les marcs, grains ayant l'apparence de grains de café et que l'on vend comme tels en les mêlant à des cafés grillés.

Ces sophistications constituent des délits sur la nature de la marchandise due et tombent dès lors sous le coup de la loi.

Je vous prie, en conséquence, de presser à MM. les commissaires de police, les agents spécialement chargés, les ordres, du contenu des objets de sommation, d'apporter une surveillance toute particulière sur la vente des moules, afin d'arriver, s'il est possible, à la constatation des délits signalés.

Le cas échéant, procès verbal devrait immédiatement dresser et les délinquants être traduits aux tribunaux. C'est une question d'intérêt directement le Trésor, et que nous recommandons à toute votre sollicitude.

Hier, à la sortie du théâtre, cinquante personnes se pressaient tout autour du restaurant tenu par Mue resu, rue de Blanchemaille; une des plus regrettables venait de s'y passer et continuait sur la voie publique. Des individus — des artistes dramatiques — couverts de sang, inconscients, se déchiraient et se frappaient avec rage. Il paraît que l'un d'eux, avait lancé quelques instants auparavant une carafe à la tête de l'administrateur parce que celui-ci avait infligé une amende, bien méritée, à ce que l'on a un autre sujet de la troupe. L'administrateur est assez grièvement blessé et l'affaire ira probablement en police correctionnelle.

Samedi, le caissier d'une de nos fabriques, n'ayant pas de menue monnaie, remit à un ouvrier, J.-B. C..., sa part et celle de deux de ses camarades. Je vais chercher de la monnaie, dit C..., notre homme n'en a pas encore trouvé, paraît-il, car il n'a pas reparu. Plainte a été portée par ses deux camarades.

Hier soir, vers 10 heures, le nommé J.-B. Lanselle, journaliste, âgé de 57 ans, demeurant rue de la Vigne, rentrait chez lui pour se coucher. Il n'avait pas encore gravi la dernière marche de l'escalier que tout à coup il tomba à la renverse d'une hauteur de 1 m. 50. Quand on le releva, le malheureux ne donnait plus signe de vie; il s'était fait dans sa chute deux profondes blessures au crâne.

Dans les premiers jours de ce mois, à la suite d'une querelle entre les époux B..., le mari s'était emparé du couvercle d'un poêle et l'avait lancé à la tête de sa femme. Le sang jaillit avec abondance. Durant quelques jours la blessée, malgré les vives douleurs qu'elle ressentait à la tête et au côté droit, fit néanmoins son travail et ne se plaignait pas. Mais son état, qui est des plus sérieux maintenant, a nécessité, hier, son transport à l'hôpital. B... a été arrêté.

Nous avons, dit le *Journal de Dunkerque*, des nouvelles, relativement très-satisfaisantes de M. Degroisilles, secrétaire du consulat allemand de Dunkerque.

Transporté, comme on le sait, à l'hospice d'Hazeubrouck, après le funeste accident qui le prive de plusieurs membres, notre concitoyen s'est livré aux hommes de la science, en s'abandonnant à eux tout entier.

Après avoir subi, avec une énergie rare, plusieurs amputations, le blessé s'est assoupé et la réaction s'est faite.

La closturation n'a point tardé à se

manifeste, et aujourd'hui nous sommes heureux d'apprendre que les médecins qui l'entourent peuvent répondre de lui.

Pendant la tempête qui a passé sur notre région ces jours derniers, dit le *Propagateur*, le vent a renversé sur le territoire de Seclin un moulin à l'huile, appartenant à M. Gruson. Il tournait sans voile, de sorte qu'il a fallu une rafale d'une extrême violence pour l'enlever. Par un bonheur providentiel l'huile, grâce à l'écartèlement complet du moulin, a pu glisser le long de l'étaque et arriver sain et sauf sur le sol, à part quelques légères contusions. On croyait qu'il avait été broyé.

Quant à l'ensemble du moulin il est fort maltraité. Trois ailes ont été réduites en morceaux et un grand nombre de pièces sont hors de service. On estime à plusieurs milliers de francs les pertes de M. Gruson.

**CONVOIS FUNÈRES ET OBITS**

Parmi les causes qui paraissent expliquer la diminution des perceptions du Trésor, les cafés, l'administration des douanes, signale à M. le ministre des finances un développement considérable des procédés de sophistication qu'on fait subir à cette liqueur.

Les marchands de café moulu ne se contentent pas de mêler de la chicorée, ils additionnent de poudres de glands douces sèches, de caroubes torréfiées.

Des préparations liquides vendues sous le titre d'« extrait de café », de « crème de café des gourmets », seraient des mélanges dans lesquels l'analyse chimique relève peu de vrai café.

On assure même que des industriels parvenus à fabriquer avec les marcs, grains ayant l'apparence de grains de café et que l'on vend comme tels en les mêlant à des cafés grillés.

Ces sophistications constituent des délits sur la nature de la marchandise due et tombent dès lors sous le coup de la loi.

Je vous prie, en conséquence, de presser à MM. les commissaires de police, les agents spécialement chargés, les ordres, du contenu des objets de sommation, d'apporter une surveillance toute particulière sur la vente des moules, afin d'arriver, s'il est possible, à la constatation des délits signalés.

Le cas échéant, procès verbal devrait immédiatement dresser et les délinquants être traduits aux tribunaux. C'est une question d'intérêt directement le Trésor, et que nous recommandons à toute votre sollicitude.

Hier, à la sortie du théâtre, cinquante personnes se pressaient tout autour du restaurant tenu par Mue resu, rue de Blanchemaille; une des plus regrettables venait de s'y passer et continuait sur la voie publique. Des individus — des artistes dramatiques — couverts de sang, inconscients, se déchiraient et se frappaient avec rage. Il paraît que l'un d'eux, avait lancé quelques instants auparavant une carafe à la tête de l'administrateur parce que celui-ci avait infligé une amende, bien méritée, à ce que l'on a un autre sujet de la troupe. L'administrateur est assez grièvement blessé et l'affaire ira probablement en police correctionnelle.

Samedi, le caissier d'une de nos fabriques, n'ayant pas de menue monnaie, remit à un ouvrier, J.-B. C..., sa part et celle de deux de ses camarades. Je vais chercher de la monnaie, dit C..., notre homme n'en a pas encore trouvé, paraît-il, car il n'a pas reparu. Plainte a été portée par ses deux camarades.

Hier soir, vers 10 heures, le nommé J.-B. Lanselle, journaliste, âgé de 57 ans, demeurant rue de la Vigne, rentrait chez lui pour se coucher. Il n'avait pas encore gravi la dernière marche de l'escalier que tout à coup il tomba à la renverse d'une hauteur de 1 m. 50. Quand on le releva, le malheureux ne donnait plus signe de vie; il s'était fait dans sa chute deux profondes blessures au crâne.

Dans les premiers jours de ce mois, à la suite d'une querelle entre les époux B..., le mari s'était emparé du couvercle d'un poêle et l'avait lancé à la tête de sa femme. Le sang jaillit avec abondance. Durant quelques jours la blessée, malgré les vives douleurs qu'elle ressentait à la tête et au côté droit, fit néanmoins son travail et ne se plaignait pas. Mais son état, qui est des plus sérieux maintenant, a nécessité, hier, son transport à l'hôpital. B... a été arrêté.

Nous avons, dit le *Journal de Dunkerque*, des nouvelles, relativement très-satisfaisantes de M. Degroisilles, secrétaire du consulat allemand de Dunkerque.

Transporté, comme on le sait, à l'hospice d'Hazeubrouck, après le funeste accident qui le prive de plusieurs membres, notre concitoyen s'est livré aux hommes de la science, en s'abandonnant à eux tout entier.

Après avoir subi, avec une énergie rare, plusieurs amputations, le blessé s'est assoupé et la réaction s'est faite.

La closturation n'a point tardé à se

manifeste, et aujourd'hui nous sommes heureux d'apprendre que les médecins qui l'entourent peuvent répondre de lui.

Pendant la tempête qui a passé sur notre région ces jours derniers, dit le *Propagateur*, le vent a renversé sur le territoire de Seclin un moulin à l'huile, appartenant à M. Gruson. Il tournait sans voile, de sorte qu'il a fallu une rafale d'une extrême violence pour l'enlever. Par un bonheur providentiel l'huile, grâce à l'écartèlement complet du moulin, a pu glisser le long de l'étaque et arriver sain et sauf sur le sol, à part quelques légères contusions. On croyait qu'il avait été broyé.

Quant à l'ensemble du moulin il est fort maltraité. Trois ailes ont été réduites en morceaux et un grand nombre de pièces sont hors de service. On estime à plusieurs milliers de francs les pertes de M. Gruson.

**CONVOIS FUNÈRES ET OBITS**

Parmi les causes qui paraissent expliquer la diminution des perceptions du Trésor, les cafés, l'administration des douanes, signale à M. le ministre des finances un développement considérable des procédés de sophistication qu'on fait subir à cette liqueur.

Les marchands de café moulu ne se contentent pas de mêler de la chicorée, ils additionnent de poudres de glands douces sèches, de caroubes torréfiées.

Des préparations liquides vendues sous le titre d'« extrait de café », de « crème de café des gourmets », seraient des mélanges dans lesquels l'analyse chimique relève peu de vrai café.

On assure même que des industriels parvenus à fabriquer avec les marcs, grains ayant l'apparence de grains de café et que l'on vend comme tels en les mêlant à des cafés grillés.

Ces sophistications constituent des délits sur la nature de la marchandise due et tombent dès lors sous le coup de la loi.

Je vous prie, en conséquence, de presser à MM. les commissaires de police, les agents spécialement chargés, les ordres, du contenu des objets de sommation, d'apporter une surveillance toute particulière sur la vente des moules, afin d'arriver, s'il est possible, à la constatation des délits signalés.

Le cas échéant, procès verbal devrait immédiatement dresser et les délinquants être traduits aux tribunaux. C'est une question d'intérêt directement le Trésor, et que nous recommandons à toute votre sollicitude.

Hier, à la sortie du théâtre, cinquante personnes se pressaient tout autour du restaurant tenu par Mue resu, rue de Blanchemaille; une des plus regrettables venait de s'y passer et continuait sur la voie publique. Des individus — des artistes dramatiques — couverts de sang, inconscients, se déchiraient et se frappaient avec rage. Il paraît que l'un d'eux, avait lancé quelques instants auparavant une carafe à la tête de l'administrateur parce que celui-ci avait infligé une amende, bien méritée, à ce que l'on a un autre sujet de la troupe. L'administrateur est assez grièvement blessé et l'affaire ira probablement en police correctionnelle.

Samedi, le caissier d'une de nos fabriques, n'ayant pas de menue monnaie, remit à un ouvrier, J.-B. C..., sa part et celle de deux de ses camarades. Je vais chercher de la monnaie, dit C..., notre homme n'en a pas encore trouvé, paraît-il, car il n'a pas reparu. Plainte a été portée par ses deux camarades.

Hier soir, vers 10 heures, le nommé J.-B. Lanselle, journaliste, âgé de 57 ans, demeurant rue de la Vigne, rentrait chez lui pour se coucher. Il n'avait pas encore gravi la dernière marche de l'escalier que tout à coup il tomba à la renverse d'une hauteur de 1 m. 50. Quand on le releva, le malheureux ne donnait plus signe de vie; il s'était fait dans sa chute deux profondes blessures au crâne.

Dans les premiers jours de ce mois, à la suite d'une querelle entre les époux B..., le mari s'était emparé du couvercle d'un poêle et l'avait lancé à la tête de sa femme. Le sang jaillit avec abondance. Durant quelques jours la blessée, malgré les vives douleurs qu'elle ressentait à la tête et au côté droit, fit néanmoins son travail et ne se plaignait pas. Mais son état, qui est des plus sérieux maintenant, a nécessité, hier, son transport à l'hôpital. B... a été arrêté.

Nous avons, dit le *Journal de Dunkerque*, des nouvelles, relativement très-satisfaisantes de M. Degroisilles, secrétaire du consulat allemand de Dunkerque.

Transporté, comme on le sait, à l'hospice d'Hazeubrouck, après le funeste accident qui le prive de plusieurs membres, notre concitoyen s'est livré aux hommes de la science, en s'abandonnant à eux tout entier.

Après avoir subi, avec une énergie rare, plusieurs amputations, le blessé s'est assoupé et la réaction s'est faite.

La closturation n'a point tardé à se